

Sainte-Clotilde, le 14 OCT. 2019



OBJET : Demande de subvention aux associations culturelles – Année 2020
Pièces jointes : Dossier de candidature et annexes

Comme vous le savez, la culture représente un axe fort de la politique régionale.

Aussi, la Région Réunion poursuivra en 2020 sa démarche d'accompagnement en faveur des actions culturelles, artistiques et patrimoniales.

Dans le cadre du recensement des projets pour l'année 2020, vous trouverez ci-joint le dossier de demande de subvention accompagné de ses annexes à compléter et à retourner dûment signés à mes services avant le 15 novembre 2019 – cachet de la poste faisant foi.

Je vous invite à lire attentivement les annexes jointes au dossier qui vous guideront dans la formulation de votre projet concernant :

- le montage du budget qui devra être équilibré en dépenses/recettes et faire apparaître un multi-partenariat. Toute surestimation aurait pour conséquence, lors du solde du dossier, le réajustement de la subvention qui pourrait vous être accordée ;

- la présentation en fiche-actions détaillées pour chaque projet, faisant la distinction entre les dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Je vous précise également que l'aide régionale ne saurait être sollicitée au titre du seul fonctionnement d'une association.

Enfin, je vous informe que le dépôt de votre dossier ne préjuge pas de la suite qui lui sera réservée et que tout dossier incomplet ou transmis après la date limite de dépôt ne sera pas instruit.

Mes services restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Le Président



Didier ROBERT